



**COMITÉ SYNDICAL
 FINANCES
 Délibération n° 5**

SEANCE DU 22 Janvier 2024

L'an 2024, le 22 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

- Membres convoqués : 100
- Membres présents : 53
- Excusés : 7
- Membres votants : 3

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

AFFECTATION RESULTATS 2023

Article-Libellé	N°	Restes à réaliser 2023		Résultats de clôture 2023	Résultat cumulé
		Recettes	Dépenses		
Section d'investissement	1	5 123 796,65€	3 829 230,88€		4 492 007,86€
Solde d'Exécution Inv reporté	1			- 1 417 892,86€	
Frais d'Etudes	2031				Affectation au 1068
Frais de recherche	2051				
Autres communes CEE	204				
Travaux	21				
Travaux EP	23				Excédent reporté en Fonctionnement
Part Inv Communes	13				
MOT	4548	5 123 796,65€	3 829 230,88€		
Section de fonctionnement					500 000,00€

Compte tenu du résultat net, Le Vice-Président propose aux membres du comité syndical :

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- D'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement (4 492 007,86€) à la section d'investissement, au compte 1068 (excédents capitalisés) afin de contribuer au financement des travaux nouveaux d'électrification et des nouvelles compétences.
- 500 000€ resteront en excédent reporté à la section de fonctionnement au 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- APPROUVE l'affectation des résultats présentés

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le.....